

Luxembourg, le 30 SEP. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Aux administrations communales
du Grand-Duché de Luxembourg
Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Objet : Circulaire – Notification des projets de plan d'action de lutte contre le bruit dans l'environnement aux fins d'affichage de publication, d'enquête publique et d'avis du collège des bourgmestre et échevins et information sur les projets de plan et programme relatifs à la qualité de l'air

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Les sources principales du bruit dans l'environnement sont le trafic aérien, le transport routier et le trafic ferroviaire ainsi que les industries, les travaux de construction et le voisinage. Suite à l'élaboration et à l'analyse de la cartographie stratégique du bruit au Grand-Duché de Luxembourg, j'aimerais vous présenter les projets de la mise à jour des plans d'action contre le bruit qui ont été élaborés pour les zones d'intérêt particulier, concernés par des nuisances sonores :

- les grands axes routiers (de plus de 3 millions de passages de véhicules par an),
- les grands axes ferroviaires (de plus de 30.000 passages de trains par an), ainsi que
- l'aéroport de Luxembourg (de plus de 50.000 mouvements par an), et
- l'agglomération de Luxembourg (de plus de 100.000 habitants).

Les mesures proposées dans ces projets de plans d'action visent notamment à réduire les nuisances sonores dans les zones de gestion du bruit.

Procédure d'élaboration légale

Suite à l'approbation des avant-projets de plans d'action de bruit par le Conseil de Gouvernement en date du 25 septembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir à l'aide du lien : www.emwelt.lu les projets de plans d'action contre le bruit en version électronique. Je vous prie de bien vouloir procéder à l'affichage, la publication et l'enquête publique de ceux-ci ainsi que de bien vouloir nous faire parvenir les observations ainsi que l'avis du collège des bourgmestre et échevins de votre commune, en respectant les formalités et les délais prévus par la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit.

L'article 2 de la loi précitée stipule qu'aux fins d'une enquête publique, les projets de plans d'action seront déposés aux communes concernées. Suite à la notification des projets aux communes, ils sont déposés pendant 60 jours à la maison communale, où le public peut en



prendre connaissance. Les citoyens peuvent adresser leurs observations par écrit au collège des bourgmestre et échevins de leur commune. Ces observations, ainsi que l'avis du conseil communal sont à transmettre au Ministre au plus tard 60 jours après l'expiration du délai d'affichage.

En effet, la procédure d'élaboration des plans d'action, régie par la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit prévoit que :

« Dans les quinze jours qui suivent la notification, le projet est déposé pendant soixante jours à la maison communale de la ou des commune(s) concernée(s), où le public peut en prendre connaissance. Le dépôt du projet est publié par voie d'affiches apposées dans la ou les commune(s) concernée(s) et portant invitation à prendre connaissance des pièces. En outre, le projet est porté à la connaissance du public par voie de publication par extrait dans au moins quatre journaux quotidiens imprimés et publiés au Grand-Duché; les frais de cette publication sont à charge de l'Etat.

Durant la période de dépôt du projet, le Ministre ou la ou les personnes déléguée(s) à cet effet tient/tiennent au moins une réunion d'information de la population à un endroit qu'il détermine. Dans le délai de publication de soixante jours, les observations relatives au projet doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la ou des commune(s) concernée(s), qui en donne connaissance au conseil communal pour avis. Le dossier, avec les observations et l'avis du conseil communal, est retourné au Ministre au plus tard soixante jours après l'expiration du délai d'affichage.»

Présentation au public

Durant la période de dépôt des projets, je vous informe que deux sessions d'information de la population se tiendront sous forme de « webinaires » aux dates suivantes :

- le 19 octobre 2020 à 17h00 concernant les « plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg », et ;
- le 20 octobre 2020 à 17h00 concernant le « plan d'action contre le bruit aéroportuaire ».

Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plans d'actions seront publiés sur www.emwelt.lu dans la rubrique « actualités ». Une inscription pour participer aux webinaires ne sera pas nécessaire.

Autres programmes stratégiques

Je tiens en outre à attirer votre attention sur un autre projet de plan et un projet de programme stratégiques en matière d'environnement qui seront également soumis à une consultation du public cet automne. Les deux documents sont en relation avec la qualité de l'air et sont susceptibles de vous intéresser également étant donné que le bien-être de vos citoyens y est, entre autres, concerné :

- le projet de programme national de lutte contre la pollution atmosphérique (NAPCP)
- le projet de plan national relatif à la qualité de l'air (PQA)



Informations complémentaires

Le début des consultations du public sera avisé dans les quotidiens.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.emwelt.lu ou vous adresser aux adresses e-mail des plans et programmes respectifs :

- les projets de plans d'action contre le bruit : PAB2020@ae.v.etat.lu
- le projet de programme national de lutte contre la pollution atmosphérique: NAPCP2020@ae.v.etat.lu
- le projet de plan national relatif à la qualité de l'air: PQA2020@ae.v.etat.lu

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole Dieschbourg



